



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques  
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0072

Direction Générale opérationnelle  
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Assainissement des eaux usées

Sous-thème(s) : Assainissement collectif

### **1. Libellé de la mesure**

***Mise en conformité des collecteurs des agglomérations de moins de 2.000EH pour le 31/12/2005.***

### **2. Explicatif du libellé**

En Région wallonne, le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau précise qu'en assainissement collectif, les agglomérations de moins de 2.000 EH doivent être équipées d'égouts et de collecteurs avant le 31/12/2012.

### **3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure**

Rencontrer les obligations de la Directive 91/271/CEE et du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

Optimalisation des stations d'épuration.

Protection efficace des masses d'eaux de surface, des masses d'eaux souterraines et des zones protégées.